

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25024471***ale,
l,**Déposé / Reçu le****12 FEV. 2025****Greffé****au greffe du tribunal de l'entreprise
franconphone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0420 029 202****Nom****(en entier) : SELDIA****(en abrégé) :****Forme légale : Association Internationale Sans But Lucratif****Adresse complète du siège : Avenue de Tervueren 14 - 1040 Etterbeek****Objet de l'acte : Démission - Nomination****(extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 21 novembre 2024)****ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président en exercice annonce que Amélie-Baracat-Empereur et Arabelle Ferket ne se représentent pas aux élections du Conseil d'Administration et les remercient de leur soutien pendant toutes leurs années de mandat.

Les personnes suivantes ont été élues à l'unanimité :

Pour les entreprises :

- Beatrice Nelson-Beer (Présidente), Lifeplus
- Ewa Kudlinska-Pyrz (membre du conseil d'administration), Mary Kay
- Alessandro Tschirkov (membre du conseil d'administration), Herbalife
- Carl Pontus Andreasson (membre du conseil d'administration), Oriflame

Pour les DSA :

- Frédéric Billon (vice-président), DSA française
- Maria Soledad Hijano Gutierrez (trésorière), DSA espagnole
- Giuliano Sciortino (membre du conseil d'administration), DSA italienne
- James Krister Fraser-Potts (membre du conseil d'administration), DSA suédoise
- Tomasz Muras (membre du conseil d'administration), DSA polonaise
- Gintautas Zaleckas (membre du conseil d'administration), DSA Baltes

(extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu le 12 décembre 2024)

Le Conseil confirme la décision de mettre fin au mandat de Laure Alexandre comme directrice de Seldia.

Une procuration est octroyée à Ad-Ministerie SRL, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec numéro d'entreprise 0474.966.438, Tribunal de l'Entreprise Bruxelles, division néerlandophone, représentée par Adriaan de Leeuw, ci-après nommée "Mandataire" avec droit de substitution, pour représenter le Mandant vis-à-vis les services du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, du Casier Judiciaire Central, d'un Guichet d'Entreprise au choix du Mandataire, du SPF Finances, du SPF Justice, du SPF Affaires Etrangères, et de toute autre administration éventuelle, pour établir et signer tous documents et formulaires, et pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des formalités administratives liées à la publication aux annexes du Moniteur belge.

Ad-Ministerie SRL, représentée par Adriaan de Leeuw - Mandataire

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).